



Monsieur le Président,

A l'ordre du jour de ce Comité Technique Local figurent les opérations du nouveau réseau de proximité mises en place au 01/01/2020.

Il s'agit de créer un SIE départemental sur 2 sites et de mettre en place les 1ers accueils de proximité à travers les Maisons France Services.

Pour le SIE, nous pouvons constater que les réunions de groupes de travail se font à une cadence accélérée du fait du calendrier contraint : à tout prix le 1^{er} janvier 2020 ! Pourquoi cette date ? Si ce n'est satisfaire à une volonté politique et se trouver parmi les meilleurs élèves, même au détriment du bien-être des agents et du service !

En étudiant les comptes rendus concis, on s'aperçoit vite que des problèmes ont émergé et que d'autres émergeront ! Nous nous élevons contre une mise en place précipitée d'un projet qui est loin d'être finalisé : il en va de la santé des agents et de l'image de la DGFIP à l'extérieur.

Un tel projet aurait mérité de pouvoir bénéficier de temps et d'apports de l'expérience d'autres départements. Le report au 01/01/2021 permettrait aux agents de commencer à travailler dans de bonnes conditions dans une nouvelle structure à une seule tête sur 2 sites ! D'ailleurs, par une note du 30/10/2019, la Direction Générale met en place un nouveau groupe de travail national sur la création des antennes et il ne sera pas réuni avant le 1^{er} janvier 2020, donc il est urgent d'attendre !!

Enfin, s'agissant des Maisons France Service, leur mise en place avant même la disparition de postes comptables prévue au 01/01/2021 va obérer 4 emplois sur les sites de Moissac et Montauban.

Et ne nous dites pas que ce sera autant de travail en moins pour ces SIP car le fait de renseigner sur les produits locaux et les impôts des entreprises ne fait pas partie des missions des SIP.

Cette réforme est présentée partiellement au CTL car le NRP c'est aussi, au 01/01/2021, la fusion des SIP de Montauban et Moissac sur 2 sites et la disparition de 10 postes comptables, le regroupement d'agents sur 2 services de gestion comptable à Moissac et Montauban et la dispersion d'agents sur des accueils dits de proximité, que ce soient des permanences ou au sein des MFS.

Cette réforme non seulement va changer la vie professionnelle des agents en impactant sur leurs métiers (surcroît de travail, changement de méthodes, expérimentation de nouveaux process et modes de travail) mais va aussi en faire bouger d'autres.

Les représentants en CTL boycottent ce CTL pour vous interpellier et vous faire prendre conscience du danger sur les agents de la mise en place précipitée de ce NRP.